

## R A P P E L

**N'oubliez pas d'aviser votre fournisseur d'électricité de la date de votre départ.**

A l'occasion de votre prochain déménagement, nous vous rappelons que le logement que vous quitterez ainsi que ses dépendances doivent être rendus propres et en ordre, conformément aux conditions du bail et aux usages locatifs, soit en particulier :

**Boiseries** proprement lavées à l'eau savonneuse (ne pas utiliser de détergent qui enlève le brillant du vernis)

**Cuvettes WC, lavabos, baignoires, tubs de douche, glaces,** propres et sans ébréchures.

**Chauffe-eau et boiler** nettoyés et détartrés.

**Fenêtres et fenêtres doubles** toutes vitres intactes, mastiquées et carreaux lavés.

**Robinetterie** en ordre et joint en bon état.

**Serrure et clés** au complet et fonctionnant bien.

**Cheminée de salon** ramonée et cendrier vidé.

**Calorifères à mazout** nettoyés par le ramoneur.

**Interrupteurs et prises électriques** en bon état.

**Stores, manivelles ou sangles** en bon état et fonctionnant bien.

Pour le surplus, veuillez vous référer aux usages locatifs en vigueur.

L'observation de ce qui précède réglera équitablement les rapports des locataires entre eux et de ceux-ci avec le propriétaire ou nous-mêmes.

**Gérance Charles Berset SA**